



Chemin en Purian 7
1197 Prangins
022 362 21 14
admin@lafourmiliere.ch

INSCRIPTION / DOCUMENTS A FOURNIR

- Fiche d'inscription à compléter et signer accompagnée d'une photo récente de l'enfant facilement identifiable - disponible sur notre site Internet (02).
- La situation du ménage dûment complétée et signée disponible sur notre site Internet (05).
- La dernière page du règlement interne de La Fourmilière dûment datée et signée disponible sur notre site Internet.
- Attestation de résidence établie par le contrôle des habitants de la Commune.
- Une photocopie du carnet de vaccination de l'enfant.
- Une photocopie de la police d'assurance maladie/accident de l'enfant et de votre assurance responsabilité civile privée (RC).
- La « charte de la structure » datée et signée par le parent ainsi que par l'enfant (06).
- Formulaire « Autorisation de diffusion d'image » dûment daté et signé disponible sur notre site Internet (07).
- Le formulaire « Déclaration de Revenus » pour le calcul de l'écolage du Réseau d'Accueil des Toblerones, dûment complété, daté et signé disponible sur notre site.
- Les justificatifs permettant d'établir les revenus annuels bruts du ménage (**documents demandés en chaque début d'année**) :
 - pour les salariés : salaire brut annuel (les 3 dernières fiches de salaire avec annotation : x12, x13 ou x14 salaires mensuels perçus + le(s) certificat(s) de salaire + une copie des pages 3 & 4 de la déclaration d'impôt version papier ou pages 1 & 2 version numérique)
 - pour les indépendants : le bilan + les derniers comptes pertes et profits + la déclaration d'impôt (le bénéfice sera majoré de **20%** pour arriver à un revenu brut)
 - pour les personnes au chômage : chaque mois la feuille des indemnités de chômage doit être présentée.
 - Tout autre revenu, aide, subside, pension,...

Pour les personnes ne souhaitant pas fournir ces justificatifs, le tarif maximum sera appliqué sans possibilité d'accès aux rabais fratrie. Dans ce cas veuillez cocher, dater et signer le verso du formulaire « Annexe 1 » à cet effet.
- Pour les personnes séparées ou divorcées : décision du juge et/ou autre accord signé par les 2 conjoints ou tout autre document attestant d'une pension alimentaire versée ou perçue et/ou rentes diverses.